



## **Projet de loi de finances pour 2010**

### **Observations de l'Uniopss sur la mission « Travail et Emploi »**

## **Mission « Travail et Emploi »**

Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit une enveloppe de 11,41 milliards d'euros de crédits de paiement pour la mission Travail et Emploi.

Ces crédits sont en baisse par rapport à ce qui était inscrit dans le projet de budget de 2009 (11,82 Milliards d'euros) mais en hausse par rapport à ce qui était annoncé en 2009 pour l'année 2010 (seuls 10,74 Milliards d'euros étaient prévus pour l'année 2010 dans le PLF donnant des indications sur les PLF 2009 à 2011).

Il était en effet prévu dans le PLF 2009 que les crédits pour le budget Travail et Emploi seraient baissés de 13 % en 2010 et de 15 % en 2011.

La baisse prévue par le PLF 2010 n'est au final pas aussi importante qu'annoncée l'année dernière puisqu'elle se chiffre à 410 millions d'euros. On peut cependant s'interroger sur cette diminution de crédits en période de crise économique et de hausse du chômage et on peut considérer qu'une hausse nette des crédits dédiés à cette mission aurait été plus que bienvenue.

Il est à noter également que le Fonds d'investissement social, mis en place dans le cadre du plan de relance de l'économie, doit voir sa dotation portée à 1,4 Milliards d'euros, soit 100 Millions d'euros de plus qu'en 2009. Ce fonds contribuera partiellement à financer les mesures en faveur des jeunes (Plan en faveur de l'autonomie et de l'insertion des jeunes) à hauteur de 500 Millions d'euros en 2010, et le renforcement des missions locales pour 40 Millions d'euros, ou encore le renforcement du budget des contrats d'insertion dans la vie sociale pour 80 Millions d'euros. Mais le PLF n'intègre pas tous les crédits nécessaires au financement de ce plan et ils seront intégrés par voie d'amendements au cours du débat parlementaire.

L'Uniopss manque de visibilité sur l'adéquation entre ces montants et les fonds réellement nécessaires pour ces différents projets, mais elle plaide vivement pour que ces crédits soient bien rajoutés par voie d'amendements, en effet dans la suite du grenelle de l'insertion, des mesures en faveur des jeunes étaient très attendues et il est essentiel que les crédits suffisants soient prévus pour permettre la réalisation des mesures envisagées.

Sur les 4 programmes que comporte la Mission Travail et Emploi, programme 102 Accès et retour à l'emploi, programme 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi, programme 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, Programme 155 Conception, gestion, et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, l'Uniopss ne traitera que le 1<sup>er</sup>, le Programme 102, Accès et retour à l'emploi, qui la concerne le plus directement.

## Projet de loi de finances pour 2010

### **Programme 102 : Accès et retour à l'emploi.**

Ce programme devrait disposer en crédits de paiements de 5,886 Milliards d'euros pour 2010, contre 5,81 prévus pour 2009 dans le PLF de l'année dernière, et 5,022 initialement prévus pour 2010 dans le PLF 2009.

Ainsi, ces crédits sont en baisse par rapport à 2009 mais plus importants que ce qui était initialement prévu pour 2010 dans le PLF 2009.

#### **Action n°1 - Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi.**

Les crédits prévus pour 2010 pour cette action sont de 3,143 Milliards d'euros, contre 3,193 Milliards d'euros en 2009. Ils sont donc en baisse par rapport à 2009.

Parmi les objectifs et indicateurs de performance de cette action figurent l'effectivité du contrôle de la recherche d'emploi (1. 2), et le taux d'insertion dans l'emploi à la sortie des SIAE.

L'Uniopss insiste sur la nécessité de prendre ces données avec la plus grande prudence dans les conclusions qui en seront tirées. En effet, contrôler l'effectivité du contrôle de la recherche d'emploi dans un contexte où Pôle Emploi peine à se mettre en place, avec un service téléphonique aux demandeurs d'emploi très critiqué, paraît assez contestable.

De même, analyser les taux d'insertion à la sortie d'une entreprise d'insertion (EI), d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou d'une association intermédiaire (AI), dans un contexte économique très difficile où l'accès à l'emploi est rendu encore plus difficile aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison d'un chômage plus important, doit être fait avec la plus grande prudence.

Concernant les bénéficiaires de l'ASS, Allocation de Solidarité Spécifique, versée pour les demandeurs d'emploi en fins de droit, qui ne peuvent bénéficier du régime d'assurance chômage, il est à noter que la dotation du fonds de solidarité devrait être en hausse de 66 millions d'euros par rapport à la LFI de 2009 pour être portée à 1,519 milliards d'euros, en conséquence de la forte hausse du chômage total.

L'Union sera attentive à ce que les crédits dédiés à cette allocation destinée à ceux qui ne perçoivent plus d'autres revenus soient bien à la hauteur des besoins.

Concernant Pôle Emploi, 1,36 Milliards d'euros y seront consacrés, comme en 2009.

Bien sûr, la fusion ANPE et UNEDIC est intervenue depuis 2009, fusion qui était envisagée comme une source d'économies potentielles, mais le contexte de crise économique actuelle fait craindre les conséquences d'une absence de moyens supplémentaires dédiés à Pôle Emploi dans un contexte où celui-ci sera contraint d'augmenter son activité.

#### **Action n°2 - Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.**

Les crédits de paiement dédiés à cette action sont de 2,741 Milliards d'euros, ce qui est supérieur aux crédits dédiés en 2009, puisqu'ils étaient alors de 2,597 Milliards d'euros.

## Projet de loi de finances pour 2010

L'Uniopss ne peut que se féliciter de cette hausse des crédits concernant les personnes les plus éloignées de l'emploi.

La sous action n°1 est consacrée à l'insertion dans l'emploi au moyen des contrats aidés, qui concerne le plus directement les associations et les personnes éloignées de l'emploi qu'elles accueillent.

1,735 Milliards d'euros en crédits de paiement y sont consacrés contre 1,618 Milliards d'euros en 2009. Les crédits sont donc en hausse, ce qui paraît essentiel au vu du contexte économique.

L'enveloppe prévue dans le PLF 2010 pour la couverture d'engagements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 64,87 millions d'euros en crédits de paiement concernant les CIE (Contrats Initiatives Emploi), de 312,63 millions d'euros concernant les CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi), de 199 M euros pour les contrats d'avenir, et de 24,02 millions d'euros pour les CIRMA.

Il est précisé que pour les CAE conclus à partir du mois d'avril 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009, le taux de prise en charge a été porté exceptionnellement à 90 % dans le cadre du plan de relance.

De même il est précisé que pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui ont recruté en Contrat d'avenir en 2009, l'aide de l'Etat sera de 90 % sur toute la durée d'exécution du contrat jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'Uniopss attire l'attention à ce sujet sur la nécessité de garantir pour les acteurs de l'insertion une transition sans problèmes financiers entre les anciens contrats et le CUI, de manière à ne pas déstabiliser les structures à cette occasion, ce qui fragiliserait également le parcours des personnes qu'elles accueillent. A ce titre, l'Union se félicite que pour les contrats signés dans les ACI, le taux de prise en charge soit porté exceptionnellement en 2010 à 105 % du SMIC brut pour assurer un niveau d'aide équivalent à celui dont bénéficiaient les employeurs dans le cadre du contrat d'avenir.

Concernant les Contrats Uniques d'insertion, propres au secteur non marchand, les CUI-CAE<sup>1</sup>, qui remplaceront les préexistants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les crédits prévus seront de 917,76 M d'Euros, avec la perspective d'atteindre 360 000 contrats aidés, contre 330 000 prévus en 2009.

L'Union se félicite de cette hausse dans la programmation des contrats aidés, particulièrement nécessaire dans cette période de crise économique, mais souligne que cette hausse fait suite à une baisse très forte en 2007-2008, ces revirements étant particulièrement dommageables tant pour les structures que pour les personnes accueillies qui manquent ainsi de visibilité et de possibilités de se projeter dans l'avenir.

Il est précisé que le taux de prise en charge pour ce CUI-CAE, ne peut excéder 95 % du SMIC, mais que le programme 102, hors cofinancement (par les Conseils Généraux, pour les bénéficiaires du RSA), finance un taux de prise en charge de 70 %. Il est précisé ensuite que ce taux de prise en charge sera porté à 90 % exceptionnellement en 2010, cette majoration du taux de 70 à 90 % étant financée dans le cadre du plan de relance. De même, il est annoncé que pour

---

<sup>1</sup> Contrats uniques d'insertion/ Contrats d'accompagnement vers l'emploi.

## Projet de loi de finances pour 2010

les contrats signés en ACI, le taux de prise en charge sera porté exceptionnellement en 2010 à 105 % pour assurer la transition avec le Contrat d'avenir.

L'Uniopss appelle à la plus grande clarté à l'occasion de l'annonce, dans les négociations avec les structures, de ces différents taux. En effet, entre les taux des anciens contrats, ceux prévus dans le cadre du plan de relance uniquement sur 2010, ceux qui prévaudront ensuite, et les possibilités de cofinancements, les confusions risquent d'être importantes avec des conséquences lourdes pour les structures comme pour les personnes.

Concernant le contrat unique propre au secteur marchand, le CUI- CIE, les crédits prévus sont de 92,14 millions d'euros, avec un objectif de 50 000 contrats signés en 2010. Le taux de prise en charge prévisionnel est de 30,7 % du SMIC brut.

La sous action n°2, concerne l'accompagnement des publics les plus en difficulté.

Des crédits de 775,73 millions d'euros sont prévus, dont 259,60 millions d'euros pour l'accompagnement renforcé des jeunes vers l'emploi, et 207,54 millions d'euros pour le financement des mesures en faveur de l'IAE.

L'Union insistera tout particulièrement sur le point 3, soutien de l'Etat au secteur de l'IAE.

Les crédits globalement votés pour le secteur de l'IAE sont de 207,5 millions d'euros.

Les EI et ETI bénéficieront de crédits à hauteur de 140 millions d'euros pour le financement des aides aux postes pour les EI et de l'aide à l'accompagnement pour les ETI, les AI reçoivent une aide à l'accompagnement pour un montant de 12,70 millions d'euros, les ACI recevront des crédits à hauteur de 23,46 millions d'euros, enfin les exonérations de cotisations sociales représenteront des crédits de 10,38 millions d'euros.

Il est à noter que les crédits dédiés aux structures de l'IAE sont exactement identiques à ceux prévus pour 2009, dans un contexte économique très dégradé où les SIAE seront certainement amenées à jouer un rôle important. L'Uniopss regrette cette stagnation des moyens de l'IAE en période de crise.